

Pithiverais Gâtinais

Communauté de Communes

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, dûment convoqués le six avril, se sont réunis à Boësses, sous la Présidence de Madame Delmira DAUVILLIERS.

Nombre de conseillers

En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 55

Étaient présents : M. Barrier, M. Beaudeau, M. Bercher, M. Berthelot, Mme Berthelot, M. Bougreau, M. Brichard, M. Catinat, M. Chanclud, Mme Chesnoy, M. Citron, Mme Couillaut, Mme Dauvilliers, M. Delys, M. Desbois, M. Deserville, Mme Fautrat, M. Fernandes, M. Gainville, M. Gaultier, M. Gaurat, M. Gautier, M. Gillet, M. Girard, Mme Guesdon, Mme Herblot, M. Jové, Mme Le Gal, Mme Longchamp, M. Lutton, Mme Male, M. Moisy, M. Nauleau, Mme Pasquet, Mme Pasquiet, M. Petiot, M. Petit, Mme Pouillart, M. Richard, M. Rousseau, M. Roux, M. Siroux (conseiller suppléant Aulnay-la-Rivière), M. Sureau, M. Touraine, M. Van Maele (conseiller suppléant Orville).

Étaient absents : Mme Bison, Mme Chantereau, M. Colin, Mme Durand, Mme Féry, M. Gaucher, M. Gonot, Mme Lévy, M. Mangeant, Mme Montebrun, Mme Ponotchevny, M. Renucci, M. Saint, Mme Sonatore, M. Thion.

Étaient absents (suppléants) : Mme Bourdelois (conseillère suppléante Courcelles), M. Leroy (conseiller suppléant St-Michel).

Pouvoirs : Mme Chantereau à M. Desbois, M. Colin à Mme Dauvilliers, Mme Durand à Mme Couillaut, Mme Féry à M. Barrier, M. Gaucher à Mme Le Gal, M. Gonot à M. Gautier, M. Mangeant à Mme Berthelot, Mme Montebrun à M. Girard, M. Renucci à M. Richard, M. Saint à M. Touraine, Mme Sonatore à M. Catinat,

Invitée : Mme Trémintin, Trésorière.

Mme Chesnoy a été élue secrétaire de séance

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L.2121-7 du Code général des collectivités publiques.

1. 2017-80 / Budget primitif / Budget principal

Le Conseil approuve à la majorité (54 pour, 1 abstention) le budget principal pour l'exercice 2017.

2. 2017-81 / Instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels de TH, TF, TFNB et CFE

Le Conseil décide à l'unanimité d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux additionnel de la TH, TF, TFNB et CFE sur une durée de 12 ans.

3. 2017-82 / Fiscalité locale / Vote des taux de fiscalité pour l'année 2017

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les taux de fiscalité pour l'année 2017 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux	Produit fiscal attendu
CFE	11 594 000,00	21,52%	2 494 784
Taxe d'Habitation	28 797 000,00	7,31%	2 105 061
Taxe Foncière (bâti)	26 684 000,00	0,045%	12 008
Taxe Foncière (non bâti)	2 634 000,00	2,17%	57 158
TOTAL	69 709 000,00		4 669 011

Le Conseil vote la mise en réserve de la fraction de CFE pour un taux de 0,010.

4. 2017-83 / Vote des taux de TEOM 2017

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les taux de TEOM comme suit :

- Zone 1 : 15.07 %
- Zone 2 : 14.99 %

5. 2017-84 / Budget primitif / SPANC

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif du SPANC, pour l'exercice 2017, ainsi que suit :

Section d'exploitation	75 000,00 €
Section d'investissement	18 392,86 €

6. 2017-85 / Budget primitif / ZA Auxy

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif de la ZA d'Auxy, pour l'exercice 2017, ainsi que suit :

Section d'exploitation	165 700,00 €
Section d'investissement	847 915,00 €

7. 2017-86 / Budget primitif / ZA Beaune-la-Rolande

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif de la ZA de Beaune-la-Rolande, pour l'exercice 2017, ainsi que suit :

Section d'exploitation	211 812,00 €
Section d'investissement	144 945,84€

8. 2017-87 / Budget primitif / Logements sociaux

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif des logements sociaux Boissin, pour l'exercice 2017, ainsi que suit :

Section d'exploitation	23 385,00 €
Section d'investissement	16 378,71 €

9. 2017-88 / Budget primitif / Office de tourisme commune intercommunale

Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif de l'office de tourisme intercommunal, pour l'exercice 2017, ainsi que suit :

Section d'exploitation	25 995,00 €
Section d'investissement	607,00 €

10. 2017-89 / Autorisation de signer les conventions d'objectifs pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000€

Le Conseil autorise à l'unanimité la Présidente à signer les conventions d'objectifs pour les associations et alloue les sommes suivantes :

- Ecole de musique des Terres Puiseautines : 50 160 €
- Association Omnisport de Puiseaux : 53 150 €.

11. 2017-90 / Adhésion GIP Loire & Orléans Eco

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au GIP Loire & Orléans Eco et désigne les membres suivants pour représenter la CCPG au sein des assemblées spéciale et générale du groupement :

- Michel TOURAINE (titulaire)
- Pierre PETIOT (suppléant)

12. 2017-91 / Création de l'office de tourisme intercommunal Grand Pithiverais sous forme d'EPIC

Le Conseil valide à l'unanimité les statuts, créant l'Office de tourisme intercommunal du Grand Pithiverais sous la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC).

13. 2017-92 / Désignation des représentants au comité de direction de l'office de tourisme Grand Pithiverais sous forme d'EPIC

Le Conseil décide à l'unanimité la composition du comité de direction de l'EPIC :

Pour les collectivités territoriales :

- 3 membres titulaires de la CC du Pithiverais (+ 3 suppléants),
- 3 membres titulaires de la CC du Pithiverais Gâtinais (+ 3 suppléants),
- 1 membre titulaire de la CC de la Plaine du Nord Loiret (+ 3 suppléants).

Pour le collège des acteurs touristiques privés :

- 1 membre de l'Union des métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie (UMIH) (+ 1 suppléant),
- 1 membre du réseau Logis de France (+ 1 suppléant),
- 1 membre du réseau Gîtes de France (+ 1 suppléant),
- 1 membre de l'association Patrimoine Histoire Archéologie et Culture (PHAC) (+ 1 suppléant),
- 1 membre représentant les musées locaux du Pithiverais (+ 1 suppléant).

Le Conseil désigne à l'unanimité les membres suivants pour représenter la CCPG au sein du comité de direction de l'EPIC :

Titulaires :

- Jean Richard,
- Joëlle Pasquet,
- Gérard Rousseau.

Suppléants :

- Olivier Citron,
- Angélique Malé,
- Michel Berthelot.

21h30 : Départ de M. Gainville, pouvoir à M. Fernandes

14. 2017-93 / Adhésion au CNAS

Le Conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la CCPG au CNAS.

15. 2017-94 / Autorisation de signer le protocole relatif à la mise en œuvre de la charte académique « Garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux »

Le Conseil approuve à l'unanimité la signature du protocole relatif à la mise en place de la charte académique « garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux ».

16. 2017-95 / MSA / Convention relative à la prestation de service unique l'accueil de jeunes enfants

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la MSA, dans le cadre de la prestation de service unique pour l'accueil de jeunes enfants.

17. Questions diverses

- Informations au Conseil :
 - o Réunion de la CLECT le 28 avril à 17h00,
 - o Exposition au Moulin de Châtillon le 29 avril,
 - o Visite du domaine de Flotin le 6 mai, en présence des personnels,
 - o Pose de la première pierre au domaine de Flotin le 12 mai.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Beaune, le 13 avril 2017

La Présidente
Delphine DAUVILLIER

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMITÉ COMMUNAUTAIRE DE BEAUNE" around the perimeter and "DAUVILLIER" in the center. The signature is a cursive, flowing line that starts from the right and extends downwards.